

Les associations, laboratoires de démocratie

Comment aurions-nous franchi cette étape dramatique du confinement si notre pays n'avait pas bénéficié d'un riche tissu associatif? Que l'on songe au rôle des associations en matière de solidarité, de lien social, de culture, de défense des libertés etc., elles ont été un des acteurs décisifs de cette période, contribuant à ce que des millions d'entre nous puissent « tenir » aussi bien matériellement que moralement; elles ont multiplié les initiatives, suppléant souvent les carences des pouvoirs publics; elles ont permis à des milliers de personnes d'agir en citoyens responsables et solidaires.

Mais si cette période a permis de jeter un coup de projecteur sur l'importance des associations, elle n'est qu'un exemple d'une réalité plus large. Leur rôle est de plus en plus incontournable dans notre société: il ne s'agit pas seulement d'apporter une aide à ceux qui en ont besoin, de défendre les droits et les libertés, de favoriser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques, de développer le sport et les activités physiques, de promouvoir l'éducation populaire, bref, de faire que l'on vive mieux... Les associations sont aussi un des outils de la prise en charge de l'intérêt général et un vecteur majeur de citoyenneté, indispensable à notre démocratie.

Comme le dit justement Philippe Jahshan, président du Mouvement associatif, le fait associatif, « *c'est un cadre propice pour éviter le piège de l'ubérisation citoyenne, ou de démocratie d'opinion dans lequel nous pouvons tomber. [...] Tout cela est constitutif de ce qui tient un pays, et de ce qui continuera à faire société demain* ».

La dimension citoyenne de la vie associative

C'était cette conception qui avait présidé à l'élaboration de la loi de 1901, dont nous parle Alain Bondeelle: il montre comment celle-ci se plaçait dans la lignée de toute une série de lois de libertés qui ont marqué les débuts de la III^e République et posaient les fondements d'une « société civile libre », dans une articulation complexe et dialectique « *peuple souverain/société civile/Etat-nation gouvernement* ». C'est que, comme il le souligne, « *l'action spécifique du politique n'est concevable que si la structuration sociale lui donne vie à partir des acteurs réels, les individus singuliers et les groupes particuliers* ».

L'article de Catherine Choquet sur la Guinée nous donne un exemple de ce rôle de la société civile et du mouvement associatif, dans un pays « *hélas réputé pour ses massacres,*

ses dictatures militaires et ses crises politiques »: il illustre bien l'importance, pour la démocratie, de la vie associative et en même temps les tensions entre les associations et le politique dans une situation où ce dernier est discrédité: entre souci des militants associatifs d'exercer pleinement leur citoyenneté et défiance envers un monde politique lui-même tenté par la récupération du mouvement associatif, rien n'est simple et les débats sont sérieux; des dilemmes d'autant plus difficiles à résoudre qu'existe une tentative de modifier la Constitution pour que le (très âgé) Président en exercice continue à gouverner. Et en même temps, l'existence d'associations qui ont choisi de travailler en commun et l'engagement des militants associatifs sont porteurs d'espoir: « *Ce pays a une chance: sa société civile est responsable, conscientisée et mobilisée.* »

Le rôle démocratique des associations réside aussi dans leur capacité de donner à chacun la possibilité d'exercer des responsabilités. La Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) a, en la matière, une longue expérience pour les jeunes du monde ouvrier et des quartiers populaires. Comme le dit Florence Legal: « *Depuis plus de quatre-vingt-dix ans, la JOC a à cœur de permettre à des jeunes d'agir sur leur vie et sur la société dans laquelle ils évoluent.* » Cela implique de faire confiance et de donner confiance à chacun dans ses capacités à se prendre en main, s'exprimer, agir avec les autres. L'article décrit les pratiques qui le permettent et donne la parole à ces jeunes qui se sont engagés, ont pris des responsabilités et souvent découvert ainsi leurs potentialités. Ce qui nous est décrit constitue un véritable travail d'éducation populaire qui rejoint celui de multiples associations dans tous les domaines.

« Si les associations ne sont pas les seules composantes d'une société civile au rôle indispensable, la fragilisation du tissu associatif est porteuse de graves dangers pour la cohésion de la société. »

Mais ce rôle essentiel est loin d'être reconnu et soutenu par les pouvoirs publics à la hauteur de ce qu'il représente. Philippe Jahshan déplore le manque de reconnaissance et la baisse des financements publics qui, combinée à des phénomènes de concentration, rend notamment difficile la survie des associations de taille intermédiaire.

Le secteur associatif confronté à sa fragilité

Le projet associatif est aussi percuté par des évolutions dangereuses, que pointe Matthieu Hély. Celui-ci montre comment l'histoire des associations s'articule avec la configuration de l'Etat social. Celles-ci sont pourtant désormais confrontées à « l'avènement d'une configuration néolibérale », déterminé à la fois par une évolution des modes de financements – lesquels se font de plus en plus sur appels à projets – et l'influence croissante de la doctrine de l'entrepreneuriat social : « Une doctrine qui s'est développée aux Etats-Unis dès les années 1980 et qui entend concilier activité économique et justice sociale. » Avec comme illustration en France, le groupe SOS : « Il ne s'agit pas de prôner l'autogestion et d'imaginer une alternative à l'entreprise néolibérale, mais bien de s'adapter aux nouvelles exigences des politiques publiques qui appréhendent désormais les associations comme des "opérateurs" de ce que l'Etat n'est plus en capacité de faire lui-même. »

Cela a des conséquences sur les salariés eux-mêmes, de plus en plus précaires, dont la spécificité, par rapport à l'emploi dans le secteur privé à but lucratif et à l'emploi public, est de moins en moins claire.

De tout cela il importe à la fois d'avoir conscience et de débattre. Débattre mais aussi défendre l'existence de ces associations, dont la Ligue des droits de l'Homme est pleinement partie prenante : si les associations ne sont pas les seules composantes d'une société civile au rôle indispensable, la fragilisation du tissu associatif que dénonce Philippe Jahshan est porteuse de graves dangers pour la cohésion de la société. Il importe, pour reprendre ses mots, de reconnaître « la valeur sociétale (souvent de long terme) créée par l'action qui ne rapporte pas », et de comprendre qu'il s'agit « d'un investissement majeur et incontournable pour notre cohésion sociale et pour bien vivre et faire ensemble ». ●

Gérard Aschieri,
rédacteur en chef d'*H&L*



AU SOMMAIRE

- **Soif d'associativité**
Philippe Jahshan **40**
- **La loi de 1901 à l'épreuve de la professionnalisation**
Matthieu Hély **44**
- **La responsabilisation des jeunes, moteur de l'émancipation**
Floriane Legal **48**
- **De l'engagement associatif au mandat électif en Guinée**
Catherine Choquet **51**
- **Loi de 1901 : pour une société civile libre**
Alain Bondeulle **54**